



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
jeudi 20 mars 2025

CYCLE DES DECHETS

MISE EN PLACE DU TRI DES DECHETS ALIMENTAIRES A SAINT FRANÇOIS

Dans la continuité de l'expérimentation initiée à Sainte-Adresse en novembre 2023, la Communauté urbaine poursuit le développement du tri à la source des déchets alimentaires. 6 points d'apport volontaires sont mis en service sur le quartier Saint-François à compter du 20 mars.

16 000 TONNES DE DECHETS ALIMENTAIRES PAR AN A VALORISER

Les déchets alimentaires représentent plus d'un tiers des déchets contenus dans le bac gris (ordures ménagères), soit 16 000 tonnes annuelles et 65 kg par habitant sur le territoire communautaire. Mélangés avec le reste des déchets ménagers les déchets alimentaires sont incinérés alors même qu'ils sont composés à 80 % d'eau. Afin de valoriser cette matière sous forme de compost, Le Havre Seine Métropole va progressivement généraliser le tri des déchets alimentaires sur son territoire.

750 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE INSTALLES SUR LE TERRITOIRE EN 2026

En novembre 2023, la commune de Sainte-Adresse a été choisie pour expérimenter ce nouveau dispositif auprès des habitants vivant en appartement (environ 60 % des foyers). Les 15 points mis en place ont permis de collecter 40 tonnes de déchets sur l'année 2024 soit près de 17 kg/habitant, un chiffre confirme avec les objectifs fixés avec l'ADEME, l'agence de la transition écologique.

En complément des solutions déjà existantes*¹, des points de collecte pour les déchets alimentaires sont être progressivement déployés dans l'ensemble des communes à partir de 2025.

A compter du 20 mars, 6 points seront mis en service dans le quartier Saint-François. Les foyers volontaires seront dotés gratuitement d'un bio-seau (avec filtre à charbon et système de blocage du couvercle pour le transport) pour apporter leurs déchets alimentaires jusqu'aux points d'apport volontaire.

Le déploiement dans les autres communes du territoire aura lieu progressivement à compter d'avril 2025. **Au total près 750 points d'apport volontaire seront déployés jusqu'à mi 2026**, avec l'objectif de capter au minimum un quart des déchets alimentaires, soit environ 18 kg/an/habitant.

La généralisation du tri des biodéchets aux 120 000 foyers de la Communauté urbaine **représente un investissement de 2 M€**. La Région Normandie, l'Etat dans le cadre de France 2030 opéré par l'ADEME et l'Union Européenne-nextGenerationEu soutiennent ce dispositif à hauteur de 55 % des dépenses éligibles.

ACCOMPAGNER LES HABITANTS POUR EXPLIQUER CE NOUVEAU GESTE DE TRI

La réussite de ce nouveau dispositif tient dans la qualité du tri la plus parfaite possible. C'est pourquoi **une série de rendez-vous** est organisée avec les habitants de Saint-François entre le 20 et le 26 mars*².



Lors de ces réunions les foyers volontaires pourront récupérer leur bio-seau et le guide du tri des biodéchets. Des ambassadeurs du tri seront présents à chaque réunion pour échanger avec les habitants et répondre à leurs interrogations.

QU'ENTEND-ON PAR DECHET ALIMENTAIRE ?

Les déchets alimentaires (ou biodéchets alimentaires) comprennent toutes les matières végétales ou animales qui sont mises au rebus, soit lors de la préparation ou après les repas, qu'elles soient produites par des ménages ou des professionnels (restauration, maraîchage...). Il s'agit aussi bien d'épluchures de légumes que de restes de carcasses de poulets, de coquilles d'huitres ou de fruits pourris.

*(*1) Le Havre Seine Métropole agit déjà en faveur de la valorisation des biodéchets. Plus de 17 000 composteurs de jardin sont actuellement déployés chez les particuliers pour le tri des biodéchets du jardin et de la cuisine (sauf restes carnés). Les centres de recyclages reçoivent chaque année 20 000 tonnes de biodéchets issus du jardin. Enfin, certaines zones pavillonnaires disposent depuis 2016 d'un bac marron pour la collecte en porte-à-porte des biodéchets alimentaires et du jardin (sauf branchages).*

*(*2) Jeudi 20 mars, de 11h00 à 13h00, au niveau du 37 rue Jean de la Fontaine*

- *Jeudi 20 mars, de 17h00 à 19h00, au niveau du 3 rue Dauphine*
- *Vendredi 21 mars, de 17h00 à 19h00, au niveau du 46 quai Michel Féré*
- *Samedi 22 mars, de 10h00 à 12h00, au niveau du 23 rue du Général Faidherbe*
- *Lundi 24 mars, de 17h00 à 19h00, au niveau du 6 rue d'Edreville*
- *Mercredi 26 mars, de 17h00 à 19h00, place Père Arson*

CONTACT PRESSE

Sébastien Vau-Rihal

sebastien.vau-rihal@lehavre.fr

tél. 02 35 19 43 41 – 06 79 03 65 05